

**PV de la séance ordinaire de l'Assemblée générale
du 09.04.2003**

Présidence : M. Georges CLAVEL

18 membres présents.

Ouverture de la séance à 20 h 05 à la buvette du stand.

Excusés :

Aucun.

Ordre du jour :

Point 1 : Nouveaux membres

Point 2 : Nomination des scrutateurs

Point 3 : Approbation du dernier procès-verbal

Point 4 : Approbation des comptes

Point 5 : Rapport d'activités

Point 6 : Elections statutaires

Point 7 : Examen des prescriptions fédérales concernant le tir
hors service

Point 8 : Licences de tir et cotisations, journal

Point 9 : Communications du comité

Point 10 : Propositions individuelles

Point 1 : **Nouveaux membres**

Le président nous fait part du souhait de Monsieur Mathieu Ruchat. De rejoindre notre société. Il est accepté par toute l'assemblée.

Point 2 : **Nomination des scrutateurs**

Messieurs Sylvain Bigler et Jacques Vulliamy fonctionnerons comme scrutateurs si le bulletin secret est demandé.

Point 3 : **Approbation du dernier procès-verbal**

Il est donné lecture du PV de la séance ordinaire de l'Assemblée Générale du 03.04.2002. La parole n'est pas demandée, il est accepté tel que présenté.

Point 4 : Approbation des comptes

Notre caissier, M. Pierre HIRSCHI, nous donne lecture des comptes de l'exercice 2002. Au 31.12.2002 la fortune de notre société s'élève à Frs. 8787.45

Monsieur Sylvain Bigler nous donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes; il invite l'assemblée Générale à les accepter tels que présentés et d'en donner décharge au comité.
Il félicite le caissier pour la bonne tenue des comptes.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Point 5 : Rapport d'activités

Le Président félicite les moniteurs, car l'année passée notre société a effectué 94 programmes obligatoires est cela sans aucun incident et un seul tireur dû s'y prendre à 3 fois pour réussir.

Il nous fait part aussi du courrier joint avec la convocation concernant la location du stand.

En effet pour simplifier, le comité a décidé d'instaurer un tarif unique soit : 130.--pour tous, (membres ou habitants du village). Chaque membre actif bénéficie d'une location à 50%, valable pendant l'année en cours ; tout membre actif participant à la journée d'entretien bénéficie quant à lui d'une réservation gratuite.

Point 6 : Elections statutaires

Cette année seule la commission de gestion est soumise à l'élection.

Monsieur Sylvain Bigler, arrivé au terme de son mandat, quitte. Sont réélus par acclamations.

1^{er} vérificateur : Jacques Vulliamy; , 2^{ème}, Monsieur Alain Vulliamy ; Frédéric Mermoud est élu comme suppléant.

Point 7 : Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service

Pas de changement notoire dans les prescriptions.

Georges Clavel nous rappelle les classes d'âges : Jeunes tireurs de 1983-1986, les astreints de 1965 - 1982, vétérans de 1934 - 1943, senior vétérans de 1933 et antérieur.

Le tir en campagne aura lieu à Oulens.

Point 8 : Recensement des tireurs, licence de tir, journal

Le Président nous donne des explications sur les tarifs émis par la FST pour les licences et autres cotisations.

Il nous fait part des tir que nous pouvons effectuer sans licence, soit Bretaye, tous les tirs d'Abbaye et FVJC.

Selon Monsieur Sylvain Constantin, une licence journalière est-elle envisageable ? Le président ne pense pas mais ce renseignera.

Monsieur Philippe Roulin nous dit son écœurement de recevoir le journal de la FST qui arrive certaine fois sans aucune page en français.

Georges nous fait lecture d'une lettre qu'il a envoyé à la section d'instruction hors service et sport militaire sur notre mécontentement.

Suite aux chiffres annoncés par le président, l'assemblée générale décide de fixer la cotisation à 30 frs pour les non-licenciés et 50 frs pour les tireurs avec licences.

Point 9 : Communications du comité

Le président donne la parole à notre directeur des tirs Eric Roulin. D'après ses dires la munition tombac serait disponible d'ici 2 à 3 ans.

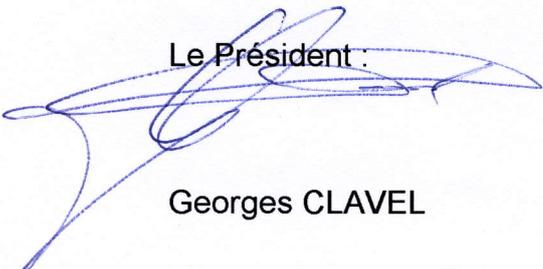
Point 9 : Propositions individuelles

Aucune proposition.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 30.

Le Président :

Le Secrétaire :


Georges CLAVEL


Pierre GIROD